

**15 CONSEIL MUNICIPAL DE GENETS 2021/05**  
**DU 15 SEPTEMBRE 2021**

Sur convocation du 09/09/2021, le Conseil Municipal se réunit le 15 septembre 2021 à 20h00 au lieu ordinaire- salle de la mairie en séance publique – **sous la présidence** de Mme Le Maire Catherine BRUNAUD-RHYN.

**Étaient présents :** Mmes BRUNAUD-RHYN Catherine, FERRY Muriel, FLEURY-  
EVERWYN Marie-Christine, EWING Gin  
MM.GAUTIER Hervé, HOUEL Alain, LECOQ Patrick, MORALES Thierry, PAILLEY  
Christophe

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés :**

LEFEVRE Daniel pouvoir à MORALES Thierry  
BOUTELOUP-PLOMBIN Magali pouvoir à FERRY Muriel

**Secrétaire de séance :** PAILLEY Christophe.

**2021/05/01 : CDG Convention d'adhésion à la mission: Procédure de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes**

Le Maire expose à l'organe délibérant de la collectivité:

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique,

L'article 80 de loi du 6 août 2019 a modifié la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires en instaurant « *un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements* ».

Il concerne les administrations, les collectivités territoriales et les établissements publics. Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique en fixe le cadre réglementaire.

Ce nouveau dispositif est en lien direct avec l'accord interprofessionnel sur l'égalité hommes / femmes et fonctionne, comme d'autres nouveaux dispositifs, sur le même modèle que le référent « alerte éthique » et peut être confié aux centres de gestion de la fonction publique territoriale.

Afin de permettre aux collectivités et établissements concernés de remplir cette nouvelle obligation et par voie de convention, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche propose un dispositif de signalement mutualisé à l'échelle régionale, opérationnel à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Le dispositif comporte 3 procédures :

- le recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question via un formulaire de signalement en ligne sur le site internet du Centre de Gestion de la Manche ;

- l'orientation de ces agents vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien ;
- l'orientation vers les autorités compétentes pour prendre les mesures de protection appropriées et traiter les faits signalés, notamment par une enquête administrative.

Les tarifs de la mission sont fixés par délibération du conseil d'administration du centre de Gestion de la Manche.

De son côté, la collectivité s'engage notamment à informer l'ensemble de ses agents de l'existence de ce dispositif et des modalités pour y avoir accès.

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion à la mission de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que propose le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche.

### **2021/05/02 : Acquisition et installation d'un défibrillateur**

Monsieur MORALES propose au conseil municipal d'acheter un défibrillateur. Il rappelle qu'une somme a été inscrite au budget de la commune.

De plus la présence de cet appareil est obligatoire dans les ERP recevant du public, comme la salle polyvalente de la commune.

Monsieur MORALES présente les différentes propositions commerciales reçues.

Il informe le conseil que la commission finances qui s'est réunie le lundi 13 septembre a donné un avis favorable et a choisi la proposition de l'entreprise SCHILLER pour un montant de 1 748,52 € (pose, installation, entretien et fournitures inclus) et pour l'installation électrique nécessaire pour la mise en fonctionnement du défibrillateur de 684,48 € proposée par l'entreprise TEA.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- l'acquisition du défibrillateur de la société SCHILLER pour un montant de 1748,52 € TTC
- l'installation électrique de l'entreprise TEA pour un montant de 684,48 € TTC
- d'autoriser le Maire à signer les devis et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **2021/05/03 : Travaux d'entretien des rivières**

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite aux inondations de l'hiver dernier au Pont Neuf, tel qu'elle s'était engagée envers le collectif des habitants de ce secteur, une réunion avec le Sous-Préfet, la DDTM et les services de la Communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie a bien été organisée en juillet dernier. Les Maires de Dragey-Ronthon et de Saint Jean-le-Thomas étaient invités ainsi que les représentants de la pétition initiée à l'échelle des trois communes.

Le Sous-préfet a autorisé, dans des conditions très encadrées, le nettoyage de la Claire-Douve et du Lerre. La communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie intervient semaine prochaine en amont de la porte à marée sur la Claire-Douve et la DDTM sur le linéaire de la porte jusqu'au Lerre,

Concernant le nettoyage du Lerre du Pont de Genêts à la fin des herbus, la commune a fait faire une étude et un devis. Les services de l'état semblent plus frileux. Madame le Maire

prévoit un nouveau rendez-vous avec l'état et la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie sur ce point précis.

Le conseil municipal prend acte de ces démarches.

#### **2021/05/04 : Projet d'aménagement du carrefour Blanchet et de la rue du bois des meules**

Monsieur MORALES, 1<sup>er</sup> adjoint au maire informe le conseil que des aménagements de sécurité sont nécessaires au carrefour Blanchet afin de sécuriser les piétons. Le lieu est aussi fréquenté par des enfants se rendant à l'arrêt de car situé rue du bois des meules.

Des citoyens de la commune habitant ce quartier demandent un aménagement depuis plusieurs années et se sont récemment déplacés faire la demande auprès du secrétariat de la mairie.

La commission Travaux et Finances s'est réunie lundi 13 septembre et a donné un avis favorable pour les aménagements suivants proposés par l'entreprise 4S Signalisation :

- Mise en place de potelets du carrefour blanchet jusqu'au passage piéton route d'Avranches et vers la rue du bois des meules (4 128 €),
- Création d'une signalétique routière (peinture) rue du Bois des meules à hauteur de la rue de la Chapelle Sainte Catherine (525,60 € TTC)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal ; à l'unanimité :

- Autorise les travaux
- Autorise le Maire à signer les devis et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### **2021/05/05 : Épicerie : autorisation de domiciliation**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le bail de l'épicerie entre la commune et Mme LECHARPENTIER Christine (Société Épicerie de la Baie) est rétrocédé à Mesdames Laurence BRIOULE et Catherine JEAN (Société LCBJ) depuis le 14 septembre 2021.

Elle rappelle que le bail a été consenti et accepté pour une durée de 9 années entières et consécutives à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour se terminer à pareille époque en 2027. Mme le maire a donc accepté cette rétrocession et le changement de domiciliation.

Le conseil prend acte de ces informations, valide ce transfert et autorise à l'unanimité Mme le Maire a signer tout document s'inscrivant dans le cadre de ce transfert.

#### **2021/05/06 : Échange de terrains**

Ce sujet a été déjà été évoqué plusieurs fois en commission travaux. Il s'agit maintenant de concrétiser le dossier et l'échange de terrain entre les parcelles C321 et une partie de la parcelle C322. L'accord de l'association des auberges de jeunesse a été confirmé en date du 26/08/2020. L'accord de bornage entre la commune et le propriétaire de la parcelle C 322, M. P. a été validé en date du 16/06/2021.

Il a été convenu qu'étant donné le classement différent des parcelles, la commune cède 285 m2 de terrain à bâtir à M. P. et que celui-ci cède 380 m2 de terrain non constructible car en zone humide. Ajoutons que les gestionnaires de l'auberge de jeunesse y voient un intérêt certain car ce morceau de terrain sera exploitable pour le camping, alors le morceau échangé était inexploité car trop près de la route, et que la commune a pu ainsi permettre à la parcelle C322, très impactée par le classement en zone humide, de dégager une surface suffisante pour une construction.

Pour ces raisons, il est proposé que les frais de bornage et de notaire soient partagés entre les deux parties.

Après débat, le conseil décide à l'unanimité de valider la proposition d'échange de terrains telle qu'exposée.

### **2021/05/07 : Association Village Patrimoine : Cotisation 2020**

Madame le Maire rappelle au conseil que la commune adhère à l'association Village Patrimoine.

La commission Culture, Jeunesse et Patrimoine réunie le 8 décembre 2020 a donné un avis favorable pour réaffirmer l'engagement de la Commune dans ce dispositif.

Mme FLEURY-EVERWYN et M. PAILLEY rappellent les caractéristiques de ce label.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- renouveler l'adhésion à l'association Nationale Village Patrimoine
- autorise Mme le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Présentation des décisions prises dans le cadre de la délégation au Maire :**

#### ➤ MAIRIE

- Remplacement des drapeaux de la Mairie (112 ,20€) OLG Bureau

#### ➤ MATÉRIEL

Achat de 2 tables de pique-nique (798 €) Discount Collectivités

Achat 12 grilles exposition et son chariot (1 273,20€) OLG Bureau

#### ➤ LOGEMENTS COMMUNAUX

Changement chauffe-eau - 2 rue Montoise (1 790,13 €) TEA Avranches

Changement chauffe-eau - Logement épicerie (1 173,38 €) TEA Avranches

### **Questions diverses :**

- Eclairage public : tous les luminaires ne s'éteignent pas aux mêmes horaires. L'entreprise Sturno va être contactée pour remédier au problème.

- Intempéries de mercredi dernier : L'orage a créé un torrent dans la grande rue, des riverains ont été inondés. Monsieur MORALES, adjoint, informe qu'il est urgent que des travaux soient effectués sur les trottoirs de cette rue et que des grilles doivent être remplacées.

Une cinquantaine de sacs de sable vont être achetés afin de pouvoir mieux répondre à la demande des riverains en cas de nouvel orage.

Un hydro curage du réseau des eaux pluviales de la commune semble nécessaire, des devis vont être demandés.

- Coiffeuse « l'air de Genets » : La coiffeuse a fait parvenir un courrier afin d'informer la commune de la perte de chiffre d'affaire suite aux travaux d'assainissement dans la grande rue. Madame le Maire rappelle que la commune n'a pas la compétence. La demande va être dirigée vers les services de la Communauté d' Agglomération Mont-Saint-Michel Normandie.

- Travaux assainissement : Madame le Maire informe le Conseil que les travaux d'assainissement « route du bec d'Andaine » vont commencer mi-octobre.

- Horaires Mairie : Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie est fermée le mardi toute la journée, afin de permettre à la secrétaire d'avoir du temps pour traiter les dossiers.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h17

**Délibérations :**

- **2021/05/01 : CDG Convention d'adhésion à la mission: Procédure de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes**
- **2021/05/02 : Acquisition et installation d'un défibrillateur**
- **2021/05/03 : Travaux d'entretien des rivières**
- **2021/05/04 : Projet d'aménagement du carrefour Blanchet et de la rue du bois des meules**
- **2021/05/05 : Épicerie : autorisation de domiciliation**
- **2021/05/06 : Échange de terrains**
- 
- **2021/05/07 : Association Village Patrimoine : Cotisation 2020**

BRUNAUD-RHYN Catherine	MORALES Thierry	FLEURY-EVERWYN Marie-Christine
LEFEVRE Daniel  Absent excusé	GAUTIER Hervé	HOUEL Alain
FERRY Muriel	BOUVELOUP-PLOMBIN Magali Absente excusée	EWING Gin
LECOQ Patrick		PAILLEY Christophe